



**COUPON
RÉPONSE**

Bernar Venet, Vue de l'exposition 'Travaux 1961-1979 (mars-mai 1997)' à l'IAC

I

Dîner annuel de l'IAC Jeudi 21 décembre 2023 à partir de 19h

Coupon-réponse à renvoyer avant le 7 décembre 2023 à : Michaël Faivre — m.faivre@i-ac.eu

Nom Prénom

Entreprise/Organisme

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Téléphone

➤ **Nous assisterons au dîner
et réservonsplace(s)**

Place individuelle — 150 €

Table de 10 places — 1 500 €

Un reçu fiscal et une facture vous seront transmis à l'issue du dîner. Il ouvre droit à une réduction d'impôt (IR, IS, IFI) selon la législation en vigueur sur la somme de 150 euros.

➤ **Règlement**

Par chèque à l'ordre de l'Institut d'art contemporain à l'attention de Michaël Faivre
11 rue docteur Dolard – 69100 *Villeurbanne*

Par virement bancaire
Institut d'art contemporain — IBAN
FR76 1009 6180 0200 0260 1950 392
BIC - CMCIFRPP
Préciser le motif :
Dîner annuel IAC 2023

C

En raison du nombre limité de places, nous vous invitons à confirmer votre participation le plus rapidement possible. Votre réservation sera définitivement validée après enregistrement du règlement. Une confirmation vous sera alors adressée par mail.

A